



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

N-Sol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-----------------|-------|
| Nom du produit | N-Sol |
| Code du produit | N0102 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|--------------------|
| Utilisation de la substance/du mélange | Solution d'engrais |
|--|--------------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Identification de la société/entreprise | fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch |
|---|---|

| | |
|-------------------------------|---|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51 |
|-------------------------------|---|

| | |
|-----------------|------------|
| Date d'émission | 25.03.2021 |
|-----------------|------------|

| | |
|---------|-------------------------------------|
| Version | GHS 2 (Version précédente: GHS 1.1) |
|---------|-------------------------------------|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319 |
|---|---|

| | |
|----------------------------|--|
| Information complémentaire | Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. |
|----------------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage



| | |
|-------------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils de prudence | P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Informations supplémentaires | Aucun(e). |
| Identificateur de produit | Aucun(e). |
| 2.3. Autres dangers | Aucun(e) à notre connaissance. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse de sels organiques et inorganiques.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|--------------------|-----------|------------------------------------|--|
| Nitrate d'ammonium | 30% - 50% | Eye Irrit. 2 H319, Ox. Sol. 3 H272 | No.-CAS: 6484-52-2 No.-CE: 229-347-8 No REACH: 01-211949098127 |
| Urée | 30% - 50% | - | No.-CAS: 57-13-6 No.-CE: 200-315-5 No REACH: 01-2119463277-33 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves. |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Contact avec les yeux | Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Peut irriter les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. |
| Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité | Jet d'eau à grand débit. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Equipement spéciaux pour la protection des intervenants | Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection. |
| Méthodes particulières d'intervention | Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils pour les secouristes

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de précautions spéciales requises.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Aucune donnée humaine n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue.

| | |
|---|---|
| <i>Protection des yeux</i> | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. |
| <i>Protection de la peau et du corps</i> | Pas de précautions spéciales. |
| <i>Risques thermiques</i> | Instable en cas d'échauffement |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Inodore. |
| Point de fusion/ point de congélation: | ca. 0 °C |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | > 100 °C |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | n'a pas de point d'éclair |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| pH: | 6 - 7 |
| Viscosité cinématique: | 3.1 mPa.s |
| Solubilité: | miscible (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | ca. 1.28 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------------------------|
| Autres caractéristiques de sécurité | Pas d'information disponible. |
|--|-------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Pas d'information disponible. |
| 10.2. Stabilité chimique | Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante. |

| | |
|--|--|
| 10.5. Matières incompatibles | Incompatible avec des acides et des bases. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: De l'ammoniaque. NOx. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2) Dermal LD50 Rat > 5000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 88.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 2217 mg/kg (NLM_CIP) Urée (CAS 57-13-6) DL50/orale 14300 mg/kg. (OECD 401) |
| Corrosion/irritation cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Aucun(e). |
| Cancérogénicité | Ne contient pas de composé listé comme cancérigène |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Autres données | Donnée non disponible. |
|-----------------------|------------------------|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)

CE50/48h/daphnie 490 mg/l.

Urée (CAS 57-13-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Poecilia reticulata 16200 - 18300 mg/L (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 3910 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité L'azote sous ses différentes formes suit le cycle naturel de la nitrification/dénitrification. Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation En cas de dispersion accidentelle importante, peut entraîner une eutrophisation du sol et des eaux de surface par les nitrates. Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol L'ion nitrate est mobile, l'ion ammonium est absorbé par les particules du sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 02 01 09. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)

Emballages contaminés Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Non applicable.

| | |
|---|--|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | Non applicable. |
| 14.4. Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| Règlement type des ONU | |
| ADR/RID | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |
| IATA | Non réglementé. |
| Autres Informations | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée. |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|------------------------------------|---|
| Informations réglementaires | <p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).</p> <p>Suisse: Le produit ne contient aucune polluants au dessus de la valeur limite conformément à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).</p> <p>Les exigences relatives aux engrais conformément à l'Ordonnance sur les engrais s'appliquent (OEng, RS 916.171) et l'Ordonnance sur le Livre des engrais DEFR (OLen, RS 916.171.1).</p> <p>Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.</p> <p>Classe de stockage 12. (CH)</p> |
|------------------------------------|---|

Nitrate d'ammonium (CAS 6484-52-2)

| | |
|--|------------------------------|
| TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors | Present |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates | Present ([229-347-8]) |
| EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances | Use restricted. See item 58. |
| Urée (CAS 57-13-6) | |
| EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances | Present |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|---|
| Révision | Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3, 9, 15. |
| Signification des abréviations et acronymes utilisés | CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) |
| Procédure de classification | Méthode de calcul. |
| Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 | H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Conseils relatifs à la formation | Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet. |
| Mode d'emploi | Réservé aux utilisateurs professionnels. |
| Clause de non-responsabilité | Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. |